



Retour d'expatriation force

Par **golgoth9**, le **11/01/2010** à **08:17**

Bonjour,

Expatrié depuis 7 ans en famille et avec un contrat local valide jusqu'en Septembre 2010, mon employeur m'impose un retour en France au plus tot.

L'avenant a mon contrat France prévoit qu'un retour anticipé est possible avec 1 mois de préavis. Cependant, j'ai 2 enfants qui sont maintenant scolarisés et je souhaiterais qu'ils terminent leur année scolaire avant de rentrer, mais mon employeur ne prends pas en compte ma requête.

Mon employeur peut-il m'imposer ce retour anticipé?

De plus, mon contrat France considère un lieu de résidence en Province. Le poste qu'il me propose est à Paris. Mon employeur m'impose de me re-loger à Paris sous 3 mois. Ais-je un recours?

Merci par avance pour votre aide.